

François ALFONSI  
Indemnité de frais généraux

DEPENSES 2022	
CATEGORIES	MONTANT
DELEGATION EUROPE ECOLOGIE	500,00 €
DEPLACEMENTS (HOTELS, RESTAURANTS, PARKING, TAXI)	15 674,61 €
EVENEMENTS	10 380,20 €
FOURNITURE DE BUREAU	34,65 €
FRAIS BANCAIRES	165,22 €
FRAIS DE TELEPHONE ET INTERNET	2 740,57 €
FRAIS POSTAUX	142,44 €
INFORMATIQUE (MATERIEL, LOGICIELS...)	5 812,98 €
PERMANENCES (LOYERS, TRAVAUX, EQUIPEMENTS)	23 998,74 €
PERMANENCES (EAU & ELECTRICITE)	1 726,66 €
PRESSE & LIBRAIRIE	1 324,19 €
DIVERS	494,53 €
<b>TOTAL</b>	<b>62 994,79 €</b>
ENTREES 2022	
VERSEMENTS PARLEMENT	57 538,00 €
SOLDE	
EXERCICE 2022	-5 456,79 €
RESTE 2021	10 247,94 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 791,15 €</b>

Chaque député européen reçoit chaque mois une indemnité de frais généraux. Celle-ci vise à couvrir les frais encourus dans l'État membre, comme les frais de gestion du bureau du député, les frais de téléphone et postaux et l'achat, l'utilisation et la maintenance d'équipements informatiques et téléphoniques. Dans mon cas, l'indemnité de frais généraux sert notamment à financer mes permanences à Ajaccio et Bastia, l'abonnement téléphonique de la permanence, l'achat d'ordinateurs pour mes assistants, etc. Une partie de cette enveloppe est partagée avec les autres députés Europe Écologie.

Comme le prévoit le règlement du Parlement européen, je reçois cette indemnité sur un compte séparé et reverserai l'ensemble des montants non-utilisés à la fin de mon mandat.

Dans un souci de transparence, je publie chaque année un résumé des dépenses que j'ai effectué grâce à l'indemnité de frais généraux.